



DECLARATION D'ACCIDENT

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public CONTRAT : 9 532 350

- Cette déclaration est à établir par les parents (ou le civilement responsable) de l'élève assuré.
- Elle devra adressée dans les huit jours suivant l'accident au
MMA DC AIS/Division Prévoyance/Assurance Scolaire PEEP
1, allée du Wacken - 67978 STRASBOURG
Tél. : 03 88 11 70 08 ou 03 88 11 70 21

accompagnée : - DE VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE,
- D'UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONSTATATION, s'il y a lieu,
- DES RAPPORTS ou TÉMOIGNAGES établis.

1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (à remplir dans tous les cas)

- Association locale des parents d'élèves de :
- Nom et adresse de l'établissement scolaire de l'enfant :
- Lieu précis de l'accident : N° du département :
- Date : Heure :
- Elève assuré :
Nom : Prénom :
Date de naissance :
- Le père et la mère sont-ils tous deux en vie ? (1) oui non
- Qualité du responsable : (1) Père Mère Tuteur légal
Nom : Prénom :
Profession :
Adresse :

2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TIERS (à remplir lorsque l'accident a été causé par un tiers ou lorsque l'élève assuré a causé des dommages matériels ou corporels à un tiers ou à un autre élève de l'établissement scolaire).

- Nom et adresse :
- Profession (ou activité) :
- Nom et adresse de sa Compagnie d'assurances :
- Agence : N° de police :
- Marque et immatriculation de son véhicule (le cas échéant) :
- Propriétaire de ce véhicule :
- Dommages causés au tiers :

